



Cabinet de la ministre

Paris, le 11 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers un nouveau cadre mondial pour lutter contre le changement climatique

Après plus de 5 jours et 3 nuits de négociations, les représentants des 195 pays participant à la 17ème conférence des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC) à Durban (Afrique du Sud), ont adopté à l'unanimité un paquet de décisions pour renforcer le régime multilatéral de lutte contre le réchauffement climatique. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, qui participait à ces négociations constate aujourd'hui des avancées significatives sur les points suivants :

Une feuille de route pour un accord global en 2015

Malgré les réticences initiales de certains pays émergents et de plusieurs grandes puissances industrielles concernant le principe d'un tel accord, sa nature juridique, sa date d'adoption et de mise en place, la dynamique insufflée par l'union européenne, a permis de conduire l'ensemble des grands pays émetteurs à faire évoluer leur position. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET *"se félicite du rôle moteur que l'Europe a joué dans ces négociations. Ses propositions ont formé la base du compromis"*. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a rappelé également *"que l'Union Européenne ne représentant que 11 % des émissions mondiales, seul l'engagement de toutes les grandes économies, au premier rang desquels se trouvent les Etats-unis et la Chine, permet de contenir la hausse de la température mondiale. La voie est désormais ouverte. C'est un tournant qui a été pris avec une grande difficulté mais qui a été pris. Si les conservatismes s'étaient imposés le cadre multilatéral de lutte contre les changements climatiques aurait perdu sa pertinence pour l'avenir et aurait même pu s'effondrer à Durban. Nous avons au contraire franchi une étape dans ce processus, dont beaucoup disent qu'elle est comparable au mandat fixé à Berlin en 1995 pour adopter le Protocole de Kyoto. "*

Une deuxième période d engagements pour Kyoto

Alors que s'approchait le terme de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, au 31 décembre 2012, Durban a permis de préserver ce qui constitue jusqu'à présent le seul cadre multilatéral juridiquement contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en lançant, parallèlement - compte tenu de la part limitée et déclinante des émissions mondiales qu'il recouvre, **la feuille de route pour un accord plus large et plus ambitieux, incluant tous les pays.**

Le compromis final a été inspiré par l'Union européenne, qui conditionnait la prolongation de son engagement au titre de Kyoto à l'adoption d'une telle feuille de route.

La seconde période de Kyoto entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. L'accord global qui aura force légale, devra être conclu d'ici 2015 et entrer en vigueur au plus tard à compter de 2020 ;

D'ici là, les Parties ne devront pas relâcher leurs efforts, les décisions de Durban reconnaissant **l'insuffisance des engagements souscrits à ce jour pour répondre aux défis du changement climatique** et la nécessité d'une action renforcée. L'Union européenne, en lien avec l'Alliance des petits Etats insulaires les plus vulnérables au changement climatique, a particulièrement agi en ce sens.

La mise en place opérationnelle du Fonds vert pour le Climat

L'Accord de Durban assure le lancement effectif et rapide du Fonds vert pour le climat, décidé à Copenhague et officiellement créé à Cancún, répondant ainsi à une demande forte des pays en développement de se doter d'un instrument financier innovant facilitant leur transition vers une économie bas carbone et résiliente au changement climatique. Cette décision permet en effet d'adopter l'instrument du Fonds vert (qui inclut ses grands objectifs, ses principes de gouvernance et ses modalités opérationnelles) et définit l'ensemble des arrangements pratiques assurant sa mise en place début 2012 (nomination du Conseil et établissement du secrétariat). Des contributions volontaires, dont plusieurs ont déjà été annoncées à Durban, permettront de couvrir les frais de fonctionnement du Fonds vert sur les deux années à venir.

Parmi les autres décisions prises à Durban, deux méritent particulièrement d'être soulignées :

L'ouverture d'un dialogue sur l'agriculture

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, a joué un rôle moteur dans ce chapitre de la négociation. Elle a en effet été chargée par la Présidence de la conférence, l'Afrique du Sud, de faciliter les négociations sur l'agriculture et les transports aériens et maritimes. Après 24h d'intenses discussions avec les représentants des pays les plus actifs, la ministre a transmis à la Présidence un texte équilibré qui a servi de base, été intégré à l'accord final et a permis de débloquent la question du traitement des approches sectorielles dans le cadre de la convention. Il met en place, **pour la première fois, un dialogue sur l'agriculture pour développer les bonnes pratiques et les transferts de technologies et répondre aux enjeux climatiques**

tant sur le plan de la réduction des émissions que de l'adaptation à ses effets, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

« A l'origine de 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, l'agriculture représente un potentiel considérable de réduction des émissions. C'est aussi le premier secteur touché par le défi du réchauffement climatique. L'accord de Durban ouvre la voie d'un programme de travail pour réduire les émissions et favoriser l'adaptation à l'évolution du climat pour garantir la sécurité alimentaire. Un accord sur l'agriculture était recherché depuis plusieurs années. Son obtention est une avancée pour le climat, et notamment pour les pays les moins développés dans lesquels l'agriculture est synonyme de survie. »

Le lancement d'un programme de travail sur les sources de financements de long terme faisant référence aux travaux du G20 sur les financements innovants.

A Durban, le rapport sur les financements innovants pour le climat commandé par le G20 à l'initiative de la présidence française a été bien accueilli (c'est la première fois que la Convention climat mentionne les travaux du G20). Les discussions qui auront lieu l'année prochaine sur ce sujet sous la Convention se fonderont sur ses analyses.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36